

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSMIOU DU 21 MAI 2026

Le vingt et un mai deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SUSMIOU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame le Maire, affichée et transmise par voie électronique le treize mai deux mil vingt-six, et sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : AUGÉ Valérie, L'EVEQUE Claude, FARJANEL Agnès, CAMBLATS Éric, FLAMAND Thierry, DUPOUY Marie-José, BEHEÏTY Isabelle, PIENS Marie-Christine, DUCROCQ François, LOUSTALET Benjamin

Absents : ARANGOÏS Laurence

Secrétaire de séance : Isabelle BEHEÏTY

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Liste des noms en vue de la nomination des membres la commission communale des impôts directs (CCID)
3. Désignation de représentant au comité de pilotage du PLUi
4. Subvention voyages scolaires
5. Suppression de la TLPE
6. Tour de table, questions orales et informations diverses

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026.

2. DÉLIBÉRATION N° 20260521-1 : LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

(Visée le 27/05/2026 et publiée le 28/05/2026)

Mme le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission ainsi que celui de leurs suppléants est de six.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Pour être commissaire, il faut :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgé de 18 ans au moins ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Mme le Maire précise que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de façon que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil municipal.



Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de proposer au Directeur départemental des finances publiques la liste des 24 noms ci-dessous afin qu'il puisse procéder à la désignation des commissaires :

Titulaire : BARROS Jean-Michel	Suppléant : FOURNIER Louise
Titulaire : AUGÉ Patrick	Suppléant : LANGLOIS Alain
Titulaire : TARICCO Jean	Suppléant : DORET Henri
Titulaire : LAPLACE Martine	Suppléant : MOUCHET Charles
Titulaire : ÇATÇOURY Michel	Suppléant : DELLUC Delphine
Titulaire : CHABANNE Marie-Françoise	Suppléant : CACHICA Philippe
Titulaire : VERGE Marie-Hélène	Suppléant : FARJANEL Jean Claude
Titulaire : LABAT Marie Emilienne	Suppléant : DUCROCQ François
Titulaire : L'EVEQUE Claude	Suppléant : BALTAR Hervé
Titulaire : BORDENAVE Maurice	Suppléant : FERNANDEZ Manuel
Titulaire : LABAT Paul	Suppléant : DUPOUY Marie-José
Titulaire : GOYHENEXPE Henri	Suppléant : SUPERVIE Marie Béatrice

3. DÉLIBÉRATION N° 20260521-2 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLUi

(Visée le 27/05/2026 et publiée le 28/05/2026)

Considérant la Charte de Gouvernance attachée à la prescription du PLUi, qui prévoit un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune au sein du Comité de pilotage, Mme le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de procéder à cette désignation.

Mme AUGÉ Valérie et M L'EVEQUE Claude se portent candidat.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DÉSIGNE Mme AUGÉ Valérie comme déléguée titulaire.

M L'EVEQUE Claude comme délégué suppléant.

4. DÉLIBÉRATION N° 20260521-3 : SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES

(Visée le 27/05/2026 et publiée le 28/05/2026)

Mme le Maire informe l'assemblée, qu'afin de ne pas délibérer à chaque demande de subvention pour les voyages pédagogiques à destination des enfants domiciliés sur la commune, les conditions pourraient être fixées pour la durée du mandat.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE dans un cadre général une participation au coût des voyages pédagogiques, plafonnée à 20 % de la part demandée aux parents, par enfants, et dans la limite de 50 € par enfant et par an.

DÉCIDE que cette délibération sera valable pour la durée du mandat.

5. DÉLIBÉRATION N° 20260521-4 : SUPPRESSION DE LA TLPE

(Visée le 27/05/2026 et publiée le 28/05/2026)

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 22 mai 2024 et du 10 décembre 2025 relatives à la Taxe Locale sur la Publicité extérieure (TLPE). Elle précise que toute délibération concernant la TLPE doit être prise avant le 1^{er} juillet de l'année N pour une application au 1^{er} janvier de l'année N+1.



Elle propose, afin de rétablir une bonne entente avec les commerçants de la commune, considérant leur participation financière par le biais d'autres taxes (ex : TF, attributions de compensation de la CCBG) et les retombées de leurs activités économiques, de supprimer la TLPE au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir largement délibéré, à la majorité

DÉCIDE de supprimer la TLPE au 31 décembre 2026.

6. TOUR DE TABLE, QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

ANIMATIONS :

Mise en place des réunions de travail pour démarrage effectif des animations en septembre

Journée citoyenne : sur l'automne à réfléchir

SYNDICATS et COMCOM :

Comptes rendus à l'oral des différentes réunions par les délégués.

VOIRIE :

Devis pour le chemin des Tuileries à faire.

Demande d'aide financière auprès du département

Demande lotissement BOURGES : Participation mairie interdite sur lotissement privé, et rétrocession de la voie pour intégration dans la voirie communale possible lorsque le syndicat de copropriété sera créé.

LOTISSEMENT :

Passage du géomètre Mercredi 20 mai matin. Les lots individuels sont bornés. En attente de EPFL pour achat définitif (mails envoyés)

Accord permis de construire CHAUBERT

PROJET HALLE :

Demande d'aide au conseil régional (demande de contact par mail)

Pas de demande de report pour l'instant (vu avec Mme la Sous-Préfète)

Attente du RDV avec Mme DEPRETZ (DEFIP) en juin Point sur taux d'endettement de la commune et par habitant

INFORMATIONS DIVERSES :

- Problème d'eau potable chez M BALTAR et Mme PIENS ; à voir avec le SIAEP de Navarrenx
- La commune de SUSMIOU est invitée aux réunions du Regroupement pédagogique de Castetnau-Sus. Voté à la dernière séance : les frais de scolarité vont augmenter de 100 €/enfant, le prix du repas cantine de 0,70 €. La commune de SUSMIOU ne vote pas car elle n'est pas membre de ce syndicat.
- M FLAMAND a été élu vice-président du syndicat SUS-INDIVIS (en charge de la gestion de la forêt)

Le prochain conseil municipal est prévu le **25 juin 2026 à 20h.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées 20260521_1 à 20260521_4



Liste des membres présents :

- AUGÉ Valérie,
- L'ÉVÊQUE Claude,
- FARJANEL Agnès,
- CAMBLATS Éric,
- FLAMAND Thierry

- DUPOUY Marie-José
- BEHEÏTY Isabelle
- PIENS Marie-Christine
- DUCROCQ François
- LOUSTALET Benjamin

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

